ORDRE DES MÉDECINS

Conseil Régional
Ile-de-France

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du lundi 25 mars 2024

****

Présents :
Drs BERTRANDON Laurence, BULLET Julien, CACOUB-OBADIA Nathalie, CAVALLARO Giovanni, DEBACQ Caroline, DEVYS Pierre-Yves, DURANTON Sandrine, FONTENOY Jean-Luc, GARAT Philippe, LECABLE Patrick, LEFORT Eric, LUCHOOMAN Geenam, LUCK Isabelle, MARGENET-BAUDRY Alain, PIQUET Jacques, RIGAUT Xavier, SABBAH Abraham, THOMAS Jean-Luc et THYS Véronique

Excusés :
Drs CARDEY Jacques, SIRET Claire et ZERAT Jean-Claude

Absents :
Drs BAILLARGEAT Marc, CHARNAUX Nathalie, COROIR Marine, FAURE Valérie, GASMAN Yaël, HUGUE Christian, KAMTCHUENG Pryscille et RÉA Mireille

1) Intervention du Président – Dr Ph. GARAT

Le Dr GARAT souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers et ouvre la séance à 20h51.
Il présente l'ordre du jour de cette assemblée qui se déroule uniquement en présentiel car celle-ci est essentiellement consacrée à l'approbation du bilan comptable 2023.

2) Approbation du compte rendu de l'AG du 27 novembre 2023 – Dr Ph. GARAT

Le Dr GARAT demande l'approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2023.
Il rappelle que des modifications peuvent être apportées sous 8 jours.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.
Le Dr GARAT laisse la parole du Dr RIGAUT, trésorier du CROM, pour la présentation du bilan comptable 2023.

3) Bilan comptable 2023 et quitus – Dr X. RIGAUT

Les charges 2023

Le total des charges 2023 s'élève à 1.699.021 €, au sein desquels les postes les plus importants sont :

- Entretien, réparations et maintenance : 107.791 €
- Honoraires (experts FR et avocats) : 80.313 €
- Frais de déplacements (frais transports assesseurs, des conseillers titulaires) : 34.493 €
- Frais de réceptions : 50.472 €
- Frais postaux : 88.161 €
- Taxe sur les salaires : 48.205 €
- Impôts directs : 18.503 €
- Masse salariale : 430.004 €
- Charges sociales : 196.385 €
- Indemnisations élus et magistrats : 363.812 €

Dotation du CNOM	1 703 000 euros
Charges	1 825 089 euros

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.

Après contrôle et analyse, le CNOM a procédé au retraitement de notre budget 2024 et retiré de notre dotation de fonctionnement les sommes énumérées suivantes :

- 68.000 euros de salaires du personnel*
- 22.000 euros de charges sociales*
- 77.000 euros d'assesseurs CDPI

*Les 90.000 euros relatifs aux charges du personnel concernent l'embauche d'une juriste qui doit faire l'objet d'une demande auprès de la Commission des Dotations Complémentaires.
Pour rappel, l'embauche d'une juriste au sein des CROM et à destination des conseils départementaux émane du CNOM.

La trésorerie prévisionnelle au 1er janvier 2024 est de 14,37 mois après prise en compte des retraitements ci-dessus.

Le Dr GARAT demande que quitus soit donné au Trésorier :
Votes en présentiel : 17 votes pour, 1 abstention, 0 vote contre.
L'assemblée générale donne quitus.

Indemnités des conseillers applicables au 1er mars en 2024 – Dr P-Y DEVYS :
65.165 médecins inscrits en Ile-de-France

	Indemnisation mensuelle	Vacation (demie journée)
Président	4 500 €	
Secrétaire Général	3 100 €	
Trésorier	2 280 €	
Vacation et mission		241,50 €
Audiences (CDPI / SAS) Demi-journée		265 €
Participation aux commissions		241,50 €
Participation bureau		241,50 €
Président F.R. Audience		241,50 €
Audiences de formation restreinte		241,50 €
Rapport F.R., CDPI, SAS		0
Indemnité kilométrique en fonction des données carte grise	Trajet domicile CROM	Fournir justificatif

Les audiences à la CDPI sont indemnisées 265 euros. Le Dr DEVYS rappelle que durant près de quatre ans, et en vue de faire adopter une indemnité spécifique pour les assesseurs à la CDPI qui font des rapports, des échanges ont eu lieu avec le conseil national, en vain.
Le nouveau magistrat, Monsieur HOFFMANN, va essayer d'obtenir qu'un décret soit voté, permettant aux magistrats de gérer certains dossiers par ordonnance (plainte abusive, plaignant non présent à la conciliation, etc...).
Echanges de l'assemblée concernant la mise en application d'une amende pour plainte abusive, ce point sera à l'ordre du jour de la réunion avec la chambre disciplinaire du 28 mai 2024.

4) Proposition de commission régionale Vigilance-Violences-Sécurité (VVS) – Dr P. GARAT

Le Dr GARAT propose de réunir en visioconférence les conseils départementaux et les présidents des autres professions de santé, afin de colliger et partager l'ensemble des informations.
Il s'agirait d'une commission informelle, contrairement à celle des conseils départementaux qui est statutaire.
Echanges et retours d'expériences des différents conseils départementaux à la suite de la signature du protocole VVS.

5) Présentation des fonctions de Mme GILLES – Dr Ph. GARAT

Madame GILLES a pour mission d'aider les conseils départementaux dans l'étude des différents contrats et d'y apporter des réponses en fonction de l'enseignement reçu du conseil national.

6) Questions diverses - Dr Ph. GARAT

- Le Dr G. MUNIER, en concertation avec le Dr J-C ZERAT, a proposé au CROM d'être « région pilote » en vue de réunions concernant les procédures de formation restreinte au sein des conseils départementaux. Ces réunions pourraient se faire sous forme d'ateliers.
- Le Dr GARAT rappelle que deux départements ne sont pas représentés au Bureau du CROM et fait appel à candidature pour le CD75 et CD92.
  Les Docteurs J-L THOMAS et A. SABBAH pour le CD75 ainsi que le Dr V. THYS pour le CD92 viennent compléter le Bureau.
  Un poste de Vice-Président étant libre, le Dr J-L THOMAS est nommé.
- La salle du conseil étant terminée, servira à l'organisation de nouvelles réunions telles que :
  - le 29 avril 2024 : réunion de la CORPALIF (Cellule d'animation régionale des soins palliatifs d'Ile-de-France) ;
  - le 25 mai 2024 : conférence donnée par le Pr Dominique FOLSCHEID, professeur de philosophie Emérite de l'Université Paris-Est sur la PMA et les risques éthiques et déontologiques.
  - En octobre un samedi, deux tables rondes prévues sur « l'Ordre, police, justice », dates à confirmer.

7) Date à retenir :

AG : Lundi 10 juin 2023 à 19h30 suivie d'un diner servi à table à 21h00

L'ordre du jour étant épuisé et toutes les questions ayant été posées, le Dr GARAT clôture la séance à 21h45.